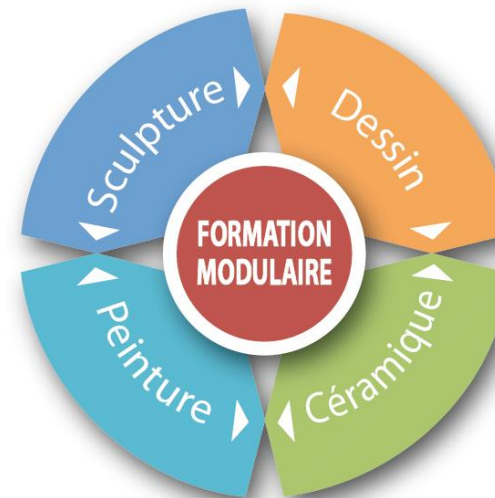




FORMATEUR (trice) D'ATELIERS d'Arts Plastiques

Certification professionnelle de niveau III (FR) et de niveau 5 (EU) Code NSF 333 V
Enregistrement sous le n° 21710 au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
Arrêté du 09/01/2015 - Parution au Journal Officiel du 30/01/2015



PARIS
ISSY-LES-MOULINEAUX
LILLE
MAISONS-LAFFITTE
RENNES
ROUEN
VERSAILLES

Tél : 01 45 77 10 10
www.terre-et-feu.com

Devenir formateur

*Un formateur doit être celui qui
donne envie de progresser,
de découvrir et d'aller plus loin
dans l'apprentissage des
techniques et les explorations
créatives.*

*C'est un professionnel qui doit
pérenniser son activité
en étant à l'écoute de ses élèves,
qui sont également ses clients.*

*Le formateur doit
mettre en avant
ses qualités humaines
qui lui permettront de faciliter
les liens dans les groupes
et de contribuer à la création
d'une atmosphère de détente,
joyeuse et de bien-être.*

La CNCP
a enregistré le plan de formation
proposé par les Ateliers Terre et feu.



FORMATION CERTIFIÉE

Créés en 1996, les Ateliers Terre et feu ont obtenu l'agrément en tant qu'organisme de Formation Professionnelle, depuis 1997. **C'est le seul organisme à proposer aux adultes en formation continue, un programme certifié dans le domaine des Arts Plastiques** (enregistré au RNCP)
<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=21710>

Publication Journal Officiel

Enregistrement pour cinq ans, **au niveau III*** sous l'intitulé : **Formateur (trice) d'Ateliers d'Arts Plastiques.**

Arrêté du 09 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au **Répertoire National des Certifications Professionnelles.**

Organisme certificateur

Les Ateliers Terre & feu
8, Cité Dupetit-Thouars - 75003 Paris

Déclaration d'Activité Enregistrée sous le N° 11.75.27754.75
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

N° de Siret : **40448297800024**

Directeur : **Hubert BEJUI**

Téléphone : **01 45 77 10 10**
e-mail : **paris@terre-et-feu.com**

* Voir annexe 1 : tableau des classifications des niveaux

Lieux de préparation à la certification

PARIS

37 bis, Villa d'Alésia - 75014 Paris Directeur : Hubert BEJUI
8, Cité Dupetit-Thouars - 75003 Paris Téléphone : 01 45 77 10 10
115, rue des Dames - 75017 Paris Mail : paris@terre-et-feu.com

ISSY-LES-MOULINEAUX

6, chemin des Montquartiers Directrice : Marie-Claude MUSSEAU
92130 Issy-Les-Moulineaux Téléphone : 07 78 67 56 87
Mail : issy@terre-et-feu.com

LILLE

75, avenue du Peuple Belge Directeur : Christian ANTONELLI
59000 Lille Téléphone : 03 20 15 01 00
Mail : lille@terre-et-feu.com

MAISON-LAFFITTE

6 bis, avenue de Saint Germain Directrice : Nadia DLOUSSKY
78600 Maisons-Laffitte Téléphone : 01 39 12 58 50
Mail : maisons-laffitte@terre-et-feu.com

RENNES

9 Avenue Louis Barthou, Directrice : Françoise Le MOUËLLIC
35000 Rennes Téléphone : 09 54 15 50 50
Mail : rennes@terre-et-feu.com

ROUEN

39, rue du Bac Directrice : Nadège BLANC
76000 Rouen Téléphone : 02 35 70 80 22
Mail : rouen@terre-et-feu.com

VERSAILLES

34, avenue de Saint Cloud Directeur : Hubert BEJUI
78000 Versailles Téléphone : 01 45 77 10 10
Mail : versailles@terre-et-feu.com

Retour à l'emploi

Le programme de formation des Ateliers Terre et feu s'inscrit dans **un environnement professionnel porteur** (plus de 300.000 emplois), en expansion rapide et qui offre un nombre croissant de débouchés.

En termes de retour à l'emploi, **75%** des diplômés exercent une activité rémunérée dans le domaine artistique et trouvent un emploi rapidement.

Quelques exemples d'activités professionnelles exercées par des personnes diplômées ayant suivi la formation :

- **Intervenant en peinture dans une Ecole Privée d'Arts Plastiques**
- **Intervenant en modelage dans une maison de retraite**
- **Intervenant en tant qu'Art Thérapeute**
- **Prestation de décoration d'intérieur**
 - **Salarié d'une librairie spécialisée en livre d'Art**
 - **Illustrateur de livre d'enfants**
 - **Création et animation d'un Atelier à Chartres**
 - **Reprise et animation d'un Atelier en Provence**

PROFIL DES CANDIDATS

Il s'agit souvent de personnes ayant un projet de reconversion professionnelle ou à la recherche d'une activité complémentaire.

Cette formation s'adresse aux adultes ayant une pratique artistique personnelle, une première expérience dans les arts plastiques, un intérêt tout particulier pour l'Art, ou à ceux qui souhaitent développer une activité artistique.

Tous les candidats doivent avoir l'envie d'acquérir les techniques de base en Arts Plastiques et le profond désir de transmettre leur savoir-faire auprès de différents publics.

OBJECTIF DE LA FORMATION

1. **Concevoir et animer des ateliers d'Arts Plastiques adultes et/ou enfants.**
2. **Acquérir et ou maîtriser les techniques de base des disciplines artistiques.**
3. **Valider la cohérence et la solidité du projet professionnel.**
4. **Devenir Formateur (trice) d'Ateliers d'Arts Plastiques.**

ADMISSION

■ Pré-requis

- Une pratique réelle en Arts Plastiques
- Des candidats avec une expérience professionnelle ou bénévole minimale de 2 ans (quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise ou de l'association) motivé par l'animation de groupe et la transmission de savoirs.
- Ou des candidats ayant suivi des études en lien avec les arts plastiques (Graphisme, Architecture, Design, Mode, Décoration)

■ Entretien préalable

L'admission se fait sur entretien préalable, examen de la pratique artistique, motivation du candidat, et cohérence du pré-projet professionnel.

■ Dossier de candidature

- Lettre de motivation avec présentation du pré-projet professionnel.
- Document photographique d'une sélection de travaux et réalisations artistiques personnelle.
- Curriculum Vitae

Accompagnement des stagiaires

Lors de sa formation, le stagiaire est quotidiennement **accompagné et guidé par chacun de ses professeurs** dans les modules : sculpture, dessin, peinture et céramique.

Tout au long de l'année, **un conseiller technique et pédagogique** est disponible pour écouter, aider et réorienter le stagiaire, si nécessaire.

Lors d'entretiens individuels, le conseiller **suit l'évolution du stagiaire** dans sa progression technique, ses travaux, son investissement dans les ateliers, son implication dans le groupe et ses recherches personnelles en dehors des cours.

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Durée de la formation modulaire

Plusieurs possibilités :

■ 1080 heures* sur 1 année :

Soit un programme de 2 cours de 3 h par jour sur 5 jours ouvrables pendant 36 semaines, à élaborer à partir des 4 modules de base.

■ 560 heures* sur 2 ans :

Soit un programme de 1 cours de 3 h sur 5 jours ouvrables pendant 36 semaines, à élaborer à partir des 4 modules de base.

■ 300 heures en moyenne dans le cadre d'une VAE

Les élèves pouvant justifier d'au moins 3 ans d'expérience en rapport direct avec la formation de Formateur (trice) d'Ateliers d'Arts Plastiques, **pourront bénéficier d'un programme d'une durée inférieure à 1080 heures.**

(Durée déterminée selon les acquis préalables)

* Voir annexe 2 : exemple de programme hebdomadaire

■ Calendrier annuel standard

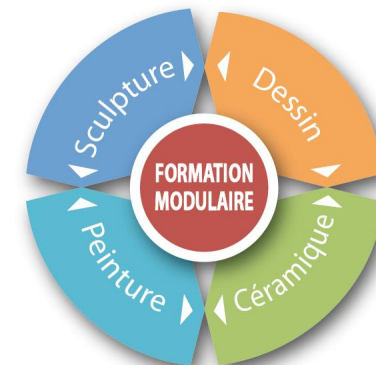
Cours de mi - septembre à fin juin.

- Interruption des cours pendant une semaine aux vacances de la Toussaint - Février - Pâques
- Interruption des cours sur l'ensemble des vacances de Noël

Possibilité de démarrer en cours d'année (sous réserve de places disponibles)

■ Un dispositif modulaire

En fonction du parcours, des acquis et du projet professionnel du candidat, **un programme complet et personnalisé** est mis en place.



Exemple de programme personnalisé
(de 100 à 300 heures par module)

Module Enseignement & Pédagogie*

Il est animé par
un intervenant extérieur .

Ce module est construit pour découvrir
**des méthode et des outils
pédagogiques**
afin d'élaborer un programme de cours
qui s'inscrit dans la durée.
Au fil du programme l'élève passera
de **l'apprenant à l'enseignant.**

Le stage s'appuie sur l'implication active
de chaque participant et s'inscrit
dans l'expérience de la dynamique
de groupe et de ses ressorts.

MÉTHODOLOGIE

■ Une pédagogie active

Durant la formation, le stagiaire est plongé au cœur des Ateliers Terre et feu. Il a donc **une perception et une représentation concrète de sa future activité professionnelle** qui se déroulera dans des lieux analogues.

Tout au long de la formation, le stagiaire **s'enrichit quotidiennement** au contact de 8 à 10 professeurs, il est confronté en permanence **à leurs différents points de vue pédagogiques.**

Le stagiaire côtoie les autres participants dans les ateliers, ce qui lui permet **d'observer, de vivre et de comprendre en situation**, la diversité des demandes, des exigences et des personnalités.

Cette expérience pédagogique s'acquiert tout au long de la formation :

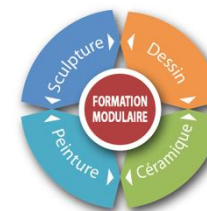
- de façon « naturelle » en participant aux différents ateliers,
- par l'observation des professeurs, de leur pédagogie, de leurs techniques de stimulation et de gestion des groupes.

Il est également possible d'avoir ponctuellement **un rôle d'assistant animateur** dans l'un des ateliers proposés (*adulte ou enfant*), sous l'autorité d'un professeur responsable.

■ L'acquisition des techniques

Dans la perspective de devenir Formateur (trice) d'Ateliers d'Arts Plastiques,, le stagiaire doit **acquérir et/ou de renforcer les techniques de base des différentes disciplines artistiques retenues dans son projet professionnel** : sculpture - dessin - peinture - céramique.

C'est par un **travail personnel intense**, un investissement dans chacune des disciplines, par l'apport des interactions du groupe et par **la guidance des professeurs**, que le stagiaire va progressivement consolider et maîtriser ses connaissances et ses compétences.



Afin de privilégier et d'approfondir sa pratique technique et artistique **le stagiaire mettra l'accent sur certaines disciplines.**

Le choix des disciplines se fait lors de l'élaboration du programme individuel et en fonction du projet professionnel ou personnel.

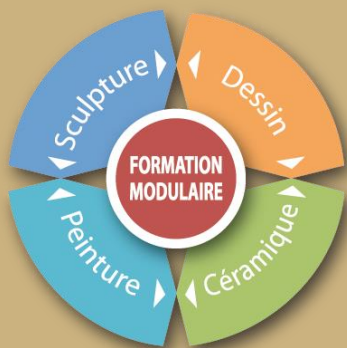
Module Former et enseigner

(Bloc de compétence n° 1)

Il s'agit de former aux arts plastiques, enseigner différentes techniques de création et développer la sensibilité artistique d'élèves

D

- + Déterminer des objectifs de cours en arts plastiques,
- + Adapter des contenus de cours à des profils d'élèves,
- + Structurer des contenus en fonction des attentes des participants,
- + Préparer le matériel, aménager les espaces, gérer l'accueil, introduire un cours, gérer le temps et le déroulé du cours,
- + Présenter des techniques de créations,
- + Expliquer des processus créatifs,
- + Accompagner dans l'apprentissage de techniques,
- + Guider dans des réalisations de gestes,
- + Guider des élèves lors de processus créatifs,
- + Amener des prises de conscience liées à des manières de procéder, expliquer des conséquences sur des œuvres réalisées,
- + Amener des élèves à libérer leur expression créatrice,
- + Guider dans des lectures et des analyses d'œuvres en arts plastiques



Module sculpture

(Bloc de compétence n° 2 : de 100 à 300 heures selon le niveau du candidat)

Il s'agit de réaliser des créations originales en arts plastiques, de construire et présenter une démarche artistique.

Il existe 3 modes de sculpture : le modelage, la taille, l'assemblage :

- Le modelage permet à volonté d'ajouter ou ôter de la matière. La création s'en trouve facilitée. La main peut travailler différents types d'argiles, lisses ou chamottés. C'est la technique la plus souvent retenue pour l'apprentissage. Elle peut servir au travail préparatoire de la taille. Le travail à la cire est possible pour un futur bronze « à la cire perdue ».
- La taille, sur pierre, bois, glace ou toute autre matière dure, interdit le repentir. La phase préparatoire est donc importante. Elle a recours à des outils coupants.
- L'assemblage réunit par colle, montage ou soudure différents matériaux : métal, carton, bois ou objets déjà manufacturés. C'est une technique contemporaine.

CARACTERISTIQUES

Abstraite ou figurative, la sculpture est avant tout un art du volume, de la lumière et du toucher. Elle développe une meilleure appréhension des formes et des modelés.

Elle peut être un atout en dessin, pour une représentation plus fine des volumes et en particulier en anatomie où elle favorise la compréhension des rapports entre les parties et le tout.

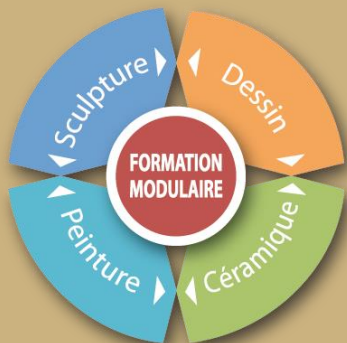
CONTENU DES COURS

La créativité passe par l'initiation aux techniques de base du modelage :

- La connaissance des terres et de leurs qualités
- La préparation de l'argile, choix des outils
- Le montage de support (bois ou métal) pour les pièces importantes
- L'anticipation de la technique selon qu'il y ait ou non cuisson, moulage
- Les finitions, l'évidage, le séchage, la cuisson

Le cours trouve son prolongement avec :

- L'étude des patines ou de l'émaillage
- Le moulage et ses différentes techniques : moule rigide (plâtre), moules flexibles (caoutchouc, gélatine, silicone)
- Diversité des matériaux de remplissage



Module dessin

(Bloc de compétence n° 2 : de 100 à 300 heures selon le niveau du candidat)

Il s'agit de réaliser des créations originales en arts plastiques, de construire et présenter une démarche artistique.

On a l'habitude de distinguer le dessin académique et le dessin d'expression. Ce sont en réalité 2 modes de représentation très proches puisque l'une et l'autre transposent une réalité sur un plan. L'un obéit aux lois de l'optique, l'autre peut les négliger. L'expression est cependant plus facile quand on maîtrise ce langage qu'est le dessin.

Le dessin est l'art de la ligne, du découpage et de la représentation des formes sur un plan. Il est indispensable à la visualisation d'un projet (dessein /dessin même étymologie).

Outils : crayon, fusain, pierre noire, sanguine, encre, craie blanche, encres.

Supports : Papier blanc ou couleur. Tout support acceptant une trace.

Le dessin académique pose les bases classiques.

CONTENU DES COURS

Objectif : l'acquisition des modes de représentation bidimensionnelles.

Les techniques :

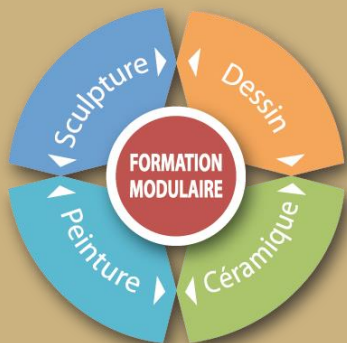
- Dessin aux traits (contours), croquis et dessins aboutis
- Analyse des pleins et des vides, des formes et contre formes
- Les valeurs (ombres, lumières et modelés), la composition, l'observation
- Représentation de l'espace : notions de perspectives, de proportions
- Etudes documentaires, dessin d'imagination

Type d'étude :

A partir d'objets ou de documents.

D'après Modèle vivant : pour développer l'observation, le sens des proportions, et l'étude de l'anatomie humaine.

La gravure : linogravure, pointe sèche, eau-forte sont des applications possibles.



Module peinture

(Bloc de compétence n° 2 : de 100 à 300 heures selon le niveau du candidat)

Il s'agit de réaliser des créations originales en arts plastiques, de construire et présenter une démarche artistique.

La peinture est l'art de la couleur. Elle consiste à couvrir une surface avec de la matière colorée selon un certain ordre.

Tous les supports ou presque sont possibles : toile, carton, papier, mais aussi mur, objet manufacturé, porcelaine.....

CARACTERISTIQUES

Chaque medium possède des qualités qui lui sont propres :

La peinture à l'huile au séchage lent permet les repentirs. Son onctuosité autorise un rendu très fin des matières. Traditionnellement, on la travaille sur bois ou sur toile.

L'acrylique, la gouache, au temps de séchage moins long, conviennent mieux aux impatientes. L'onctuosité et l'éclat des couleurs sont une bonne alternative à l'huile qui est plus onéreuse. Travail sur toile, papier ou carton.

L'aquarelle selon la technique utilisée (papier sec ou mouillé) utilise le blanc du papier pour des effets de lumière très flatteurs. Papier spécial.

Le pastel, la craie, travaillés à sec s'apparente à la fois au dessin et à la peinture. Estompage, superposition des couleurs avec ou sans brillance en multiplient les possibilités techniques. Carton, papier.

CONTENU DES COURS

1/ Les fondamentaux :

Créer ses propres couleurs : tempera ou huile.

Etude chromatique, le nuancier : couleurs primaires, secondaires, tertiaires, les mélanges. expressivité de la couleur.

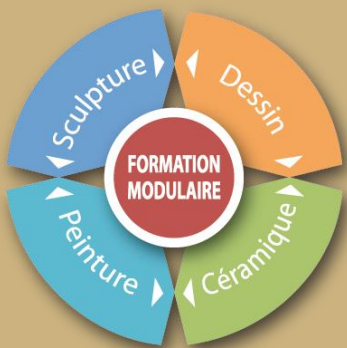
Etude de la lumière, des ombres colorées, du contraste.

2/ Les techniques et leurs spécificités : La touche, le glacis, le lavis.

Outils et supports : Pinceaux, plumes, couteaux, divers / Papier, toile, cartons, ...

3/ Spécialisation : décoration intérieure et extérieure. Fausses matières : bois, marbre, patines.

Poncifs, trompe-l'œil, fresque.



Module céramique

(Bloc de compétence n° 2 : de 100 à 300 heures selon le niveau du candidat)

Il s'agit de réaliser des créations originales en arts plastiques, de construire et présenter une démarche artistique.

La céramique est l'art de façonner l'argile et d'en fixer la forme par la cuisson.
De nature utilitaire au départ, elle devient rapidement une expression artistique.

Les trois grandes familles d'argile qui la compose sont : La porcelaine, le grès et la faïence.
Elles se différencient par leurs couleurs et le mode de cuisson.

OBJECTIF

- Découvrir les outils et les différentes techniques de céramique
- Vous accompagner et vous guider tout au long de vos propres créations
- Vous évader et laisser libre court à votre fibre artistique

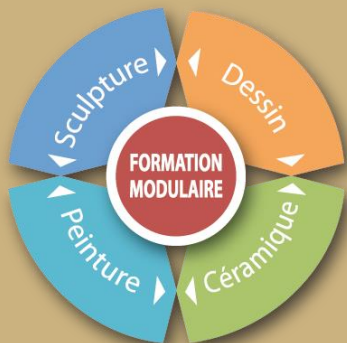
CONTENU DES COURS

Création de formes en terre :

- Techniques et maîtrise du façonnage : le Pince pot, le colombin, la plaque, les bandes, l'estompage...
- Décoration des pièces avant cuisson : engobes, gravure, ajourage, terres mêlées ...
- Décoration après cuisson : émaux, oxyde, cloisonné...
- Cuisson-décors

APERCU ET CONNAISSANCE

L'étude de la céramique vous donnera les bases pour une bonne connaissance de cet art.
Vous découvrirez lors de nos échanges, les différentes techniques utilisées par de nombreux artistes ;
un prolongement évident de votre formation.

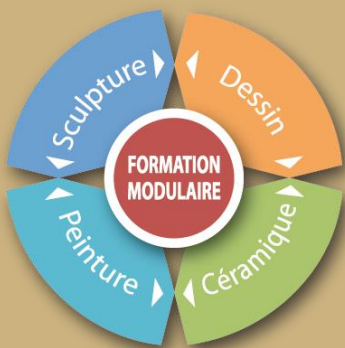


Module Structurer l'offre de formation

(Bloc de compétence n° 3)

Il s'agit de structurer des parcours de formation en arts plastiques, évaluer et certifier des compétences acquises

- + Analyser des tendances en termes de créations artistiques,
- + Rechercher des concepts de cours d'arts plastiques adaptés à des publics, imaginer des formats de cours originaux,
- + Analyser des profils de publics,
Identifier des attentes liées à des cours en arts plastiques,
- + Cibler des compétences à acquérir dans le cadre de parcours de formation, sélectionner des contenus et des techniques en lien avec des objectifs d'apprentissages,
- + Détailler les étapes de parcours de formations,
- + Déterminer des objectifs de cours en arts plastiques,
- + Sélectionner des techniques d'apprentissages adaptées à des publics, préciser les objectifs et les traduire en compétences à acquérir,
- + Etablir des fiches de cours, structurer une progression dans un parcours de formation,
- + Elaborer des logiques d'évaluation adaptées à des parcours de formation, préciser les critères d'évaluations adaptés à des logiques de formation,

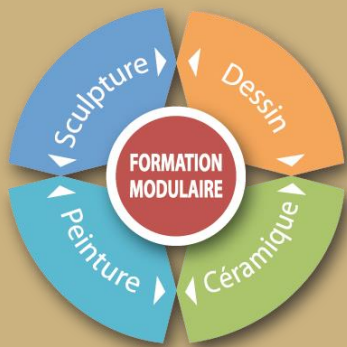


Module Développer une activité professionnelle

(Bloc de compétence n° 4)

Il s'agit de gérer et développer une activité professionnelle de formateur en arts plastiques

- + Analyser des tendances et des évolutions liées à la pratique des arts plastiques,
- + Définir un positionnement stratégique d'une activité de formateur en arts plastiques,
- + Sélectionner des types de cours et de formations à proposer,
- + Structurer des outils de communication et de promotion d'une activité de formateur plastiques,
- + Développer un site Internet, exploiter les réseaux sociaux dans le cadre d'activités de pro d'une activité,
- + Présenter une activité,
- + Mettre en avant une identité d'artistes et des spécificités en termes d'approche, de ser artistique,
- + Anticiper des possibilités de développement d'une activité d'artiste/formateur en arts plastiq
- + Etablir des prévisionnels d'activités, anticiper la rentabilité prévisionnelle d'une professionnelle,
- + Détailler des prestations commercialisées



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

■ CPF de transition

Le programme de Formateur/trice d'ateliers d'arts plastiques est éligible au CPF de transition. Ce dernier est un congé, accordé sous certaines conditions, permettant au salarié de **suivre la formation de son choix**.

<https://cpf-de-transition.fr/cpf-de-transition-mode-emploi-pour-les-salaries/>

Cette formation est effectuée à son initiative et permet au salarié de réaliser au moins l'un des objectifs suivants :

- Accéder à un niveau supérieur de qualification,
- Changer d'activité ou de profession,
- Perfectionner des connaissances dans le domaine culturel ou social,
- Se préparer à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles,
- Préparer un examen pour l'obtention d'un titre ou d'un diplôme à finalité professionnelle enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La formation demandée n'a pas besoin d'être en rapport avec l'activité du salarié ou celle de l'entreprise.

Le choix d'une formation par un salarié est indépendant de son éventuelle participation au plan de formation de l'entreprise qui l'emploie.

■ Accessibilité via la VAE

Validation des Acquis de l'Expérience

Afin de postuler à une VAE, un candidat doit justifier de 3 ans d'expérience professionnelle minimum en lien avec la certification visée, que les activités aient été exercées de manière continue ou discontinue, à temps plein ou à temps partiel. Ces activités peuvent être salariées, non salariées ou bénévoles. Vous pouvez nous contacter pour recevoir le **Guide Pratique et Référentiel de Certification**, ainsi que votre **Dossier de Recevabilité**. Pour plus de détails : <http://www.vae.gouv.fr/>

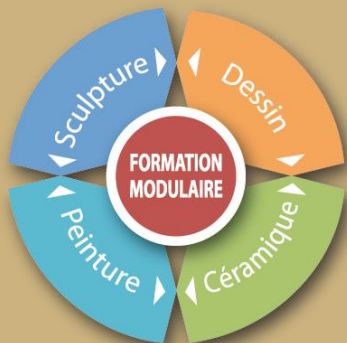
BUDGET

Sur la base de 1080 heures à 16,50€ /heure

le tarif est de 17 820€ *

(hors frais de transport et d'hébergement)

** Autofinancement possible : Nous consulter*



CPF

■ Modules de formation accessibles via le CPF

Compte Personnel de Formation

Le programme de formateur/trice d'ateliers d'arts plastiques est constitué de 4 Blocs de compétence qui sont eux même découpés en modules.

A titre d'exemple il est possible de financer via le CPF un module d'initiation ou de perfectionnement dans l'une ou l'autre des techniques d'arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, céramique etc...) .

La durée du module est fonction de l'objectif recherché par le stagiaire, et de son niveau de départ.

Le compte personnel de formation est principalement constitué d'un compte en euros dont son titulaire décide de l'utilisation. En tant que titulaire, ce compte vous permet de devenir **acteur de votre parcours professionnel**. Toutes les personnes de 16 ans et plus sont titulaires d'un compte personnel de formation. Ces personnes peuvent bénéficier de leur compte personnel de formation jusqu'à ce qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite.

Pour plus de détails :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public/>

CONSEILS PRATIQUES

Après avoir construit le programme qui vous correspond, vous devez entreprendre les démarches concernant le financement de votre formation. Vous devez tout d'abord **déterminer l'organisme de financement** dont vous pouvez bénéficier.

Les principaux organismes de financement sont :

- **FONGECIF** : près de 50% des entreprises
- **AFDAS** : les métiers de la culture, de la communication et des loisirs
- **UNIFORMATION** : des entreprises de l'Économie sociale : associations, coopératives, enseignement, mutuelles
- **PÔLE EMPLOI**

A titre d'exemple, le FONGECIF peut prendre en charge le financement total ou partiel de votre projet, sous certaines conditions et s'il correspond à l'un des dispositifs suivants :

- Congé Individuel de Formation (CIF) pour les salariés en CDI
- Congé Individuel de Formation (CIF) pour les salariés en CDD ou ayant terminé un CDD récemment
- Compte Personnel de Formation CDD (CPF)
- La formation hors temps de travail (FHTT)

Selon le lieu de votre formation, vous pouvez également solliciter la prise en charge de vos frais de transport et d'hébergement.

Certaines actions de formation peuvent être financées directement par votre entreprise :

- **Les actions intégrées au plan de formation**
- **La période de professionnalisation**
- **Le compte personnel de formation pour les salariés (CPF)**

Pour obtenir le financement de votre formation, adressez-vous au service Ressources Humaines ou à votre responsable hiérarchique qui vous renseignera sur les démarches à entreprendre.

Si vous êtes demandeur d'emploi, d'autres solutions de financement existent.

Contactez votre agence Pôle emploi ou le Conseil Régional.

Si vous financez par vos propres moyens :

Demandez à votre banque s'il est possible de souscrire un emprunt.

D'autres solutions complémentaires sont possibles :

Informez-vous sur le microcrédit personnel, sollicitez les œuvres sociales de votre comité d'entreprise, votre caisse de retraite.

ANNEXE 1

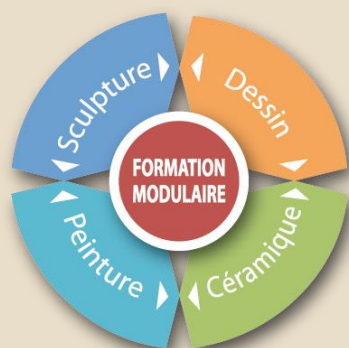
Les niveaux de formation

L'administration a défini **5 niveaux de qualification** qui servent à indiquer le type de formation nécessaire pour occuper un poste dans le monde professionnel.

| NIVEAUX | DEFINITION | INDICATION |
|---------|---|---|
| V | Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré. | Ce niveau correspond à une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée avec la capacité d'utiliser les instruments et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution qui peut être autonome dans la limite des techniques qui y sont afférentes. |
| IV | Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique. | Une qualification de niveau IV implique davantage de connaissances théoriques que le niveau précédent. Cette activité concerne principalement un travail technique qui peut être exécuté de façon autonome et/ou comporter des responsabilités d'encadrement (maîtrise) et de coordination. |
| III | Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des Instituts Universitaires de Technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur. | La qualification de niveau III correspond à des connaissances et des capacités de niveau supérieur sans toutefois comporter la maîtrise des fondements scientifiques des domaines concernés. Les capacités et connaissances requises permettent d'assurer de façon autonome ou indépendante des responsabilités de conception et/ou d'encadrement et/ou de gestion. |
| II | Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise. | A ce niveau, l'exercice d'une activité professionnelle salariée ou indépendante implique la maîtrise des fondements scientifiques de la profession, conduisant généralement à l'autonomie dans l'exercice de cette activité. |
| I | Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau supérieur à celui de la maîtrise. | En plus d'une connaissance affirmée des fondements scientifiques d'une activité professionnelle, une qualification de niveau I nécessite la maîtrise de processus de conception ou de recherche. |

ANNEXE 2

Exemple de programme hebdomadaire



| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|------------|---|--|--|--|--|--------|
| Matin | Cours de Formes et couleurs Céramique 10h à 12h30 75014 Paris | Cours de Sculpture 10h à 13h 75107 Paris | Cours de Peinture/Dessin 10h à 13h 75003 Paris | Cours de Peinture 19h – 22 h 75014 Paris | Cours de Sculpture 10h à 13h 75014 Paris | |
| Après-midi | Cours de Peinture/Dessin 14h à 17h 75014 Paris | Cours de Dessin d'Art 14h30-17h-30 75017 Paris | Cours de Sculpture 19h à 22h 75003 Paris | Cours de Sculpture 14 h à 17 H 75003 Paris | Cours de Dessin avec modèle vivant 14h30 à 17h00 75003 Paris | |
| Soirée | | | | | | |